

DSEG

Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : le redoublement n'est pas de droit mais soumis à l'autorisation du jury.

Dispositions particulières :
 (A) Les modalités de contrôle des connaissances en langues sont fixées par l'UFR Liansad à Nancy et sont communes à toutes les langues. Les M3C NUMOC sont fixées par les équipes pédagogiques concernées.
 (B) Cet enseignement ne donne pas lieu à une évaluation
 (C) selon tirage au sort
 Dans toutes les matières, toute absence à une épreuve entraîne la défaillance de l'étudiant à la matière, l'unité et le semestre. L'étudiant doit repasser la matière en 2^e session

L'attribution d'un bonus de points (entre 0 et + 0,5 sur la moyenne semestrielle) pour motif « d'engagement étudiant » est possible, sur décision du jury, conformément aux dispositions du relevé d'avis joint validé par les conseils de l'établissement.

Tout étudiant de L1 est tenu d'utiliser la plateforme Ecrit+ ; une évaluation finale sera programmée en fin de semestre 2. La durée de l'épreuve Ecrit + est fixée par le gestionnaire du site

Ce premier module du certificat SENSE a pour objectif de former les étudiant·es aux grands enjeux environnementaux et sociétaux de notre temps, et leur proposer des actions possibles pendant leur vie étudiante. Moyens : Cours asynchrone avec interactivité. Chaque partie validée (SENSE-S1, S3 et S4) conduit à l'obtention d'une partie du certificat. Lorsque les 3 parties sont obtenues, l'étudiant obtient le certificat SENSE.